

## PRÉPARATION AU DIPLÔME SUPÉRIEUR DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION (DSCG)

Diplôme obligatoire vers **l'expertise comptable et le commissariat aux comptes**, la préparation se fait en alternance sous forme d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage.

Le DSCG, diplôme d'État, confère également le **grade universitaire de master**. Il se compose de sept épreuves correspondant à des unités d'enseignement nécessitant deux années de formation.

**Cette formation en alternance est dispensée par le GRETA Clermont-Auvergne au lycée Sidoine-Apollinaire de Clermont-Ferrand.**

### Les perspectives après le DSCG :

➤ **Préparation du diplôme d'expertise comptable**

Les titulaires du DSCG sont admis à accomplir les trois années de stage professionnel pour présenter le diplôme d'expertise comptable (DEC).

➤ **Entrée dans la vie active**

Ce diplôme donne une qualification appropriée pour l'insertion directe sur le marché du travail à des postes tels que directeur administratif et financier, chef comptable de PME, analyste financier, contrôleur de gestion, contrôleur budgétaire... Par ailleurs, les titulaires de ce diplôme peuvent se présenter aux concours de la Fonction Publique.

### Modalités d'inscription :

L'entrée en première année de préparation au DSCG est ouverte aux titulaires du DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) ou d'un titre ou diplôme admis en dispense du DCG.

La sélection des candidats se fait sur dossier. Tout candidat doit proposer un employeur acceptant de conclure un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Le dossier d'inscription est à retirer auprès du GRETA de Clermont-Ferrand.

Un contrat de professionnalisation, ou d'apprentissage, est signé entre l'entreprise et le GRETA de Clermont-Ferrand pour une durée de deux ans.

Pour toute autre modalité d'inscription (*prise en charge individuelle, salariés...*), **prendre contact avec le GRETA – Lycée LA FAYETTE, 21 bd Robert Schumann 63000 Clermont-Fd. Tél. : 04-73-26-35-06.**

**Début de la formation** : Novembre.

**Rythme d'alternance** : principalement 3 semaines en cabinet ou entreprise, 1 semaine en formation.

**Durée de la formation** : la formation de 800 heures est scindée en deux parties sur deux années pour préparer les 7 unités d'enseignement du DSCG. Les cours sont assurés par des professeurs et des professionnels.

Première année (DSCG1)		Nombre d'heures	Coefficient	Crédits européens
<b>UE 2</b>	<b>Finance</b>	112	1	15
<b>UE 3</b>	<b>Management et contrôle de gestion</b>	144	1,5	20
<b>UE 4</b>	<b>Comptabilité et audit</b>	144	1,5	20

Deuxième année (DSCG 2)		Nombre d'heures	Coefficient	Crédits européens
<b>UE 1</b>	<b>Gestion juridique, fiscale et sociale</b>	144	1,5	20
<b>UE 5</b>	<b>Management des systèmes d'information</b>	112	1	15
<b>UE 6</b>	<b>Anglais des affaires</b>	96	1	15
<b>UE 7</b>	<b>Mémoire (1)</b>	48	1	15

- (1) Épreuve orale de soutenance d'un mémoire faisant le lien entre la formation théorique et les pratiques professionnelles observées ou exercées au cours d'un stage dont la durée est d'au moins seize semaines ou d'une expérience professionnelle au moins équivalente.

**Remarque :** Les candidats peuvent, en outre, se présenter à l'épreuve facultative n° 8 de langue étrangère.

## L'obtention du DSCG :

Au terme des deux années, le DSCG est délivré aux candidats qui ont obtenu aux examens une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des sept épreuves du diplôme, sans note inférieure à 6 sur 20.

Les candidats qui n'ont pas rempli les conditions pour obtenir le diplôme conservent de façon définitive la note obtenue à chacune des épreuves pour lesquelles ils ont eu au moins 10 sur 20. Ils peuvent conserver la note obtenue aux épreuves pour lesquelles ils ont eu au moins 6 et moins de 10 pour compensation ultérieure.

**Remarque :** Le DSCG est également délivré aux candidats dispensés de certaines épreuves en application de l'article 10 du décret n°2006-1706 du 22 décembre 2006 et qui ont satisfait aux autres épreuves du diplôme.

Mais aucune dispense n'est accordée pour les épreuves n° 1 (*gestion juridique, fiscale et sociale*) et n° 4 (*comptabilité et audit*).